

Culture(s) d'agglomération : vers une nouvelle donne communautaire ?

Depuis peu, la problématique de l'intercommunalité culturelle urbaine change de nature et de degré dans la mesure où la moitié des Communautés d'agglomération créées avec la loi Chevènement en 1999 ont d'ores et déjà retenu la culture comme l'une de leurs compétences. Pour étudier cette évolution, l'Observatoire des politiques culturelles a initié, en partenariat avec la DATAR et Dexia, une recherche comparée¹ afin d'analyser l'incidence de l'application de cette loi sur les politiques culturelles dans sept grandes villes. Ces agglomérations représentent des situations variées, que ce soit au cœur d'une région rurale (Amiens et Rodez), au sein d'une dynamique métropolitaine (Le Grand Lyon et l'aire urbaine de Montbéliard) ou à partir d'une ville centre très active en matière culturelle (Montpellier, Rennes et La Rochelle).

En avant-première pour *L'observatoire*², il est possible de lister quelques enseignements originaux sur cette étude dans trois directions : le cheminement vers l'intercommunalité culturelle possède une dimension politique décisive, les acteurs culturels s'illustrent dans la communautarisation des nouveaux programmes d'action par leur faible implication, et enfin les politiques culturelles d'agglomération esquissent des perspectives d'orientation marquées par des objectifs plus transversaux que par le passé. Ces trois angles de lecture permettent de montrer comment les grandes villes expérimentent aujourd'hui une donne communautaire où s'entremêlent des enjeux de pouvoir et de culture qui se démarquent du standard traditionnel des politiques culturelles urbaines.

Le cheminement obligé de l'intercommunalité culturelle

Les communautés d'agglomération ne se construisent généralement pas sur du vide. Dans les sept agglomérations étudiées, plusieurs formules coopératives à géométrie variable possédaient déjà une compétence culturelle déclarée. Mais la culture semble aujourd'hui confrontée à un changement qui n'est pas seulement de degré, mais de nature. Le cheminement vers une intercommunalité culturelle plus intégrée révèle trois informations. Premièrement, le processus politique est déterminant, en ce qu'il balise les choix possibles, par des habitudes relationnelles, des conflits aussi, des normes localisées de comportement. Deuxièmement, la définition des compétences, qui est un moment clef de ces dispositifs, laisse souvent se profiler des zones d'ombres, que seule la pratique institutionnelle pourrait dissiper. Troisièmement enfin, le périmètre de coopération est à la fois au cœur du projet et source de controverses, d'incompréhensions entre acteurs.

Un processus politique déterminant

Mettre en place une communauté d'agglomération (CdA) est une opération lourde, complexe, aléatoire. Dans ce contexte, une des constantes de l'étude concerne le poids des apprentissages préalables dans la conduite de ces nouveaux projets. Les habitudes et équilibres politiques sont généralement stables, connus et c'est en leur intérieur que l'opportunité de l'agglomération est comprise. À cet égard, le rôle des cultures locales de coopération paraît toujours prégnant : face à l'incertitude à laquelle sont confrontés les protagonistes pour encadrer de multiples projets, la reconduction de principes anciens, entre des acteurs qui se connaissent bien et depuis longtemps, est une garantie de

Alain Faure & Emmanuel Négrier
(suite page 26)

stabilité qui n'est pas négligeable et qui prive de pertinence toute idée d'une formule unique du succès. D'autre part, le rôle du leadership politique est un autre moyen d'assurer la conduite de ces projets. Partout se pose, bien sûr, la question de savoir "qui gouvernera l'agglomération". Le leader remplit ici une fonction, transitoire, de simplification des enjeux. Sa capacité à porter un projet, à lui donner du sens, une identité apparaît comme une donnée incontournable dans le lancement de cette nouvelle institution territoriale. Dans chaque agglomération, les leaders sont très nettement en avance sur les dossiers. Ils le sont par rapport à leurs partenaires politiques, les élus des petites communes associées, de gré ou de force, au dispositif. Ils le sont vis-à-vis des partenaires institutionnels (DRAC, Conseil Général, Conseil Régional) dont la connaissance et la conscience des enjeux demeurent étonnamment limitées (même si des contrats d'agglomération se préparent).

Compétences élargies et zones d'ombre

On pouvait s'attendre, compte tenu de la force symbolique maintes fois accordée aux dossiers culturels, à ce que la définition des compétences communes soit excessivement prudente. Que les agglomérations affichent un tel domaine apparaissait déjà comme une entreprise à haut risque. Le législateur ne s'y était d'ailleurs pas trompé, en classant cette compétence parmi les domaines "optionnels" (pour ne pas contraindre les acteurs à s'engager sur ce point), et en donnant une définition restrictive : "construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs". Celle-ci comprenait donc, a priori, les aspects les plus matériels des politiques culturelles locales, et non les aspects dynamiques et plus sensibles (subventions culturelles, politiques innovantes, coopérations sectorielles). Or, et c'est

une relative surprise, cette modestie n'a pas été souvent suivie par les agglomérations concernées. Bien sûr, et c'est une habitude dans le domaine culturel, la loi n'est pas limitative mais incitative. Elle implique un seuil minimal (ici : l'équipement) tout en autorisant une extension des plus généreuses à d'autres aspects. Et c'est la voie qu'ont allègrement suivie plusieurs agglomérations. Comment expliquer cette explosion de l'intercommunalité culturelle ? Trois circonstances en démontrent et les motivations et les limites. La première a trait aux apprentissages préalables, que les élus ont souhaités, avec leurs administrateurs, reconduire dans la nouvelle formule. Il s'agit bien pour eux d'une ratification (d'un remodelage) d'initiatives antérieures projetées au sein de la nouvelle structure. La seconde explication est plus socio-politique. Définir, précocement, un champ large de politique culturelle, c'est ouvrir un espace des possibles vis-à-vis de partenaires inquiets. Les périphéries des villes sont extrêmement fragmentées, diverses. Certaines unités ont développé ici un domaine d'action culturelle, là une institution d'art contemporain, ailleurs une médiathèque. Certaines n'ont rien et aspirent à quelque chose. Devant une telle diversité, élargir le domaine culturel c'est renforcer les opportunités d'échange, de négociation entre les écono-

mies locales éventuelles (perdre la responsabilité d'un SIVOM, la haute main sur un centre culturel) et l'intérêt communautaire. Cette extension permet, au-delà d'une satisfaction pointilleuse et clientéliste des revendications d'un équipement chez soi, d'aménager culturellement le territoire par plusieurs entrées possibles. Ne pas être condamné à une distribution territoriale "automatique", c'est enfin, pour le leader de l'agglomération (qui est souvent le maire de la ville-centre) pouvoir poursuivre une politique de réduction des charges de centralité. Troisièmement, la fameuse question de l'intérêt communautaire implique une définition qui ne peut être énoncée *sui generis*. Elle est forcément dépendante de ce qu'en feront les acteurs concernés au premier chef, c'est-à-dire les élus. Cela permet de modérer l'enthousiasme des témoignages sur la place de la culture dans les agglomérations en gestation. Le degré d'innovation dans cette définition de compétence apparaît pour l'instant très limité, comme si les dossiers progressaient séparément, livrés à des ajustements techniques et politiques internes, sans que l'agglomération ne soit a priori un niveau où les frontières sectorielles puissent être discutées ou franchies.

Périmètres durs et enjeux sensibles

Pour constituer un espace en territoire d'action, il faut bien sûr que s'établissent des règles du jeu, une institution représentative, des politiques publiques. Mais il faut aussi que cet

espace soit doté d'un sens particulier, distinct des autres. Or, la chose est presque toujours plus délicate qu'il n'y paraît à première vue. Tout d'abord, un constat général : dans toutes les agglomérations françaises, les espaces démographiquement les plus dynamiques sont aujourd'hui les périphéries immédiates des villes. Ce sont celles qui sont visées par la formation de nouveaux ensembles intégrés. Or, l'examen

rétrospectif de ce qui s'est fait, en matière de culture, dans ce périurbain dynamique est le plus souvent consternant : hétérogénéité des initiatives, faiblesse ou absence de prise en compte par le Conseil Régional, contractualisation limitée, ou politiquement ciblée, avec les Conseils Généraux, totale méconnaissance par les DRAC, sauf exception, de cet enjeu. Ensuite, l'identification du territoire, c'est-à-dire la question de son identité propre et celle du niveau le plus pertinent, divise les protagonistes principaux. La définition du périmètre obéit à des logiques politiques et institutionnelles partagées entre deux cas de figure : celles qui ont associé à leur projet une extension du périmètre de l'intercommunalité antérieure et celles qui construisent leur agglomération à périmètre constant. Même si elle donne lieu, par endroits, à des querelles, la démarche aboutit à une ratification officielle claire. Il n'en est pas de même pour la logique culturelle qui en est déduite. Le premier enjeu est de connaître la pertinence du territoire comme espace d'action culturelle. Cette question divise le plus souvent les acteurs politiques (urbains, périurbains, départementaux et régionaux), qui en ont une idée très claire, même si elle est conflictuelle, et les acteurs culturels (artistes, responsables d'institutions, DRAC) qui sont le plus souvent réticents, par

Dans ce contexte de changement, la réaction des différents milieux concernés n'est pas homogène. Pourquoi les milieux culturels, les élus et les partenaires extérieurs (publics et privés) se sentent-ils mobilisés de manière si contrastée par ces enjeux d'agglomération ?

principe, à s'engager dans un tel débat. La conséquence de cette hétérogénéité des manières de penser le territoire est d'aligner les dispositifs sur les stratégies des élus parce que ces derniers en ont aujourd'hui la conception la plus claire, la plus légitime aussi.

Des acteurs très inégalement mobilisés

Dans ce contexte de changement, la réaction des différents milieux concernés n'est pas homogène. Pourquoi les milieux culturels, les élus et les partenaires extérieurs (publics et privés) se sentent-ils mobilisés de manière si contrastée par ces enjeux d'agglomération ? L'étude de ces trois groupes permet de souligner trois tendances : l'atonie des milieux culturels conforte la déssectorisation du dossier culturel, l'investissement fragmentaire des élus locaux dans ce dossier favorise l'arbitrage volontariste du leadership intercommunal, et enfin la discrétion des partenaires traditionnels du financement culturel offre à ce même leadership des opportunités inédites de territorialisation des programmes en faveur de la culture.

L'atonie des milieux culturels

Les milieux culturels ne forment pas un groupe cohérent. Tout d'abord, ils ne sont pas tous concernés au même degré par les politiques annoncées. Il y a dans un *premier cercle* ceux qui sont déjà impliqués parce qu'ils ont eu, par le passé, à connaître les rouages de l'intercommunalité préexistante. Les grandes institutions figurent, au minimum, dans ce premier cercle. Dotées de staffs adaptés, elles ont la capacité à anticiper les nouvelles formes qui seront légitimes demain. Inclues dans les équipes les plus proches des leaders, elles disposent d'une meilleure information, de relais à même de trouver leur place dans les nouvelles politiques. Soutenues par des financements pluriels, leur légitimité à incarner (dans cette phase institutionnelle forte) la politique culturelle de l'agglomération est d'autant plus importante qu'il s'agit, presque toujours, de réduire les charges de centralité. Le *second cercle*, celui de la culture semi-professionnelle, des troupes de théâtre, de danse, les ensembles musicaux est déjà largement moins au fait des enjeux. N'ayant pas les moyens d'anticiper ni d'influer directement, ils sont aussi plus prompts à dénoncer une dynamique qui resterait liée aux "jeux politiques". Leur fragilité devrait les rendre plus sensibles à une démarche collective, mais il est peu de dire que cet intérêt "objectif" ne rencontre que peu d'écho aujourd'hui. Le *troisième cercle* enfin, constitué par les acteurs culturels amateurs, est à la fois atomisé, déconnecté des logiques institutionnelles et... concerné par plus d'une politique d'agglomération. Nombreuses sont en effet celles qui ont déjà prévu de consacrer une part de leur budget aux subventions culturelles, sans pour autant que les principes d'attribution en soient connus. Ce public, large, ne fait l'objet d'aucune information spécifique, et ne semble pas la rechercher, la stabilisation de leurs propres ressources (subventions municipales) mobili-

L'engagement des élus locaux se manifeste à travers la façon dont les adjoints à la culture et les maires des communes périphériques débattent ensemble. Les sept monographies révèlent des configurations de négociation collective très variées : chaque situation illustre un volontarisme politique fragmenté, comme si le dossier culturel ne pouvait pour l'instant mobiliser les élus locaux qu'au prisme de considérations plus territoriales que sectorielles.

sant l'essentiel de leurs (maigres) capacités d'action. Le fonctionnement de ces trois cercles permet de comprendre la faible mobilisation collective autour de l'enjeu d'agglomération. À la difficulté de l'action collective des individus artistes, maintes fois démontrée, s'ajoute l'hétérogénéité des positions (à l'égard de l'institution) et des intérêts (professionnels, territoriaux). Enfin, si l'on raisonne en termes de secteurs, l'un des constats qui s'impose est qu'il n'y a pas de domaines plus "agglomérables" par principe que d'autres.

Le volontarisme fragmenté des élus locaux

Parallèlement, la mobilisation des élus révèle un volontarisme politique limité à quelques influences qui ne sont pas nécessairement planifiées et concordantes. D'une part, on constate que la stratégie du leader politique de l'agglomération (le maire de la ville centre) donne le *tempo* des initiatives communautaires en matière d'intervention culturelle. Ce constat ne signifie naturellement pas que la culture devient

automatiquement un dossier d'agglomération mais montre la place toujours décisive de la ville centre dans le processus politique de négociation sur les nouvelles compétences. D'autre part, l'engagement des élus locaux se manifeste à travers la façon dont les adjoints à la culture et les maires des communes périphériques débattent ensemble. Les sept monographies révèlent des configurations de négociation collective très variées : chaque situation illustre un volontarisme politique fragmenté, comme si le dossier culturel ne pouvait pour l'instant mobiliser les élus locaux qu'au prisme de considérations plus territoriales que sectorielles, comme si la nature des

relations entre la commune centre et les communes périphériques surdéterminait fortement la teneur d'éventuelles négociations collectives sur le développement culturel.

Des institutions partenaires tenues à distance

Enfin, la question des collaborations que chaque agglomération tisse avec le conseil général, le conseil régional et la DRAC à l'occasion du passage en CdA révèle une situation sans équivoque : ces institutions partenaires sont tenues à distance des négociations et elles font, de leur côté, preuve de beaucoup de discrétion, se contentant d'attendre que chaque EPCI affirme ses nouveaux champs d'intervention. Le constat prend des inflexions plus ou moins prononcées selon le contexte, mais la tendance générale paraît étonnamment convergente : les agglomérations mettent en place leur dispositif d'intervention culturelle en vase clos, sans tenir compte ni des anciens intérêts croisés avec le département ni des champs futurs de co-intervention avec le conseil régional et l'État en région. Cette situation de non-dialogue révèle néanmoins deux cas de figure selon que l'agglomération intègre ou non l'idée de partenariats poten-

tiellement structurants. Il y a d'un côté les agglomérations qui comptent implicitement sur le passage en CdA pour renforcer ou reconfigurer les partenariats avec les échelons *provinciaux* (le département et la région). À Amiens, Montbéliard, Rodez et La Rochelle, les réflexions sont cantonnées à une dimension essentiellement technique pour l'instant. L'agglomération met à distance les *partenaires officiels*, mais elle ne préjuge pas pour autant du rôle que joueront peut-être demain ces relais départementaux et régionaux dans la définition d'une politique culturelle d'agglomération. Il y a de l'autre côté les agglomérations qui s'émancipent plus explicitement de toute relation contraignante avec les échelons supérieurs. À Montpellier, Rennes et Lyon, on perçoit une configuration des partenariats qui reflète une forme avancée d'autonomie sur les interventions culturelles. Cette tendance gagnera, à moyen terme, bien des agglomérations dès lors que l'élargissement de leur périmètre et leur assise démographique les placeront dans la catégorie potentiellement puissante des grandes métropoles urbaines.

Quelle métropolisation culturelle pour demain ?

Au-delà des informations relatives au long cheminement culturel des agglomérations et à la mobilisation différenciée de ses acteurs, les enquêtes ont aussi permis de *sonder les cœurs* des acteurs rencontrés pour mieux comprendre comment ils envisageaient le devenir institutionnel de leur ville. La forme de la communauté d'agglomération s'apparente surtout, pour l'instant, à une forte opportunité financière saisie par des communes pour conforter des pratiques de coopération et pour mutualiser des services publics. Le suivi des négociations internes à chaque agglomération montre en effet la place souvent centrale des négociations et des arbitrages permettant à chaque commune de tirer parti, sur le plan budgétaire et gestionnaire, de la nouvelle configuration d'agglomération. Pour autant, cette phase instrumentalisée de captation des avantages sonnants et trébuchants de la réforme ne doit pas faire oublier les enjeux plus substantiels qui pourraient concerner, à terme, la redéfinition des modalités de l'intervention culturelle dans les agglomérations et dans chaque commune. L'étude permet de lister trois séries d'enseignements sur des transformations de l'intervention culturelle qui pourraient fonder une donne communautaire inédite. Sur leur versant administratif, les dossiers culturels mettent en perspective des formules gestionnaires qui ébauchent une "centralité partagée" toujours instable et singulièrement malléable. Sur le versant artistique et esthétique, des indices convergents semblent montrer la place croissante des cultures d'agglomération qui privilégieront d'abord des médiations en quête d'intégration et d'animation socioculturelle. Enfin, sur un versant plus politique, il apparaît comme assez vraisemblable que le pouvoir d'agglomération portera une attention de plus en plus soutenue aux symboles culturels favorisant les stratégies métropolitaines de marketing institutionnel et de rayonnement international. À leur façon, ces trois pistes prospectives dessinent un déplacement des politiques culturelles

urbaines vers une donne communautaire territorialisée et pragmatique, c'est-à-dire se situant volontairement à bonne distance de l'universalisme du service public et de l'esprit de corps des grandes filières culturelles.

Centralité partagée et malléabilité administrative

Si l'on s'attarde sur la façon dont la gestion du dossier culturel est envisagée en termes administratifs et financiers, on est surpris de constater le recours, dans presque toutes les

La forme de la communauté d'agglomération s'apparente surtout, pour l'instant, à une forte opportunité financière saisie par des communes pour conforter des pratiques de coopération et pour mutualiser des services publics.

monographies, à des métaphores exprimant des situations pour le moins flottantes : une gestion culturelle au coup par coup, des effets *boule de billard* entre communes, une *dynamique de marchandage*, une *progression en crabe*... Dans tous les cas de figure, on retrouve au cœur du dispositif administratif quelques fonctionnaires proches du pouvoir politique qui ont

pour difficile mission d'inventer les contours techniques et budgétaires de cet intérêt communautaire incertain. Dans les différentes hypothèses d'évolution proposées à la fin de chaque monographie, plusieurs projections permettent d'envisager que cette activité administrative communautaire, à la fois incertaine et bricolée, débouche sur un modèle inédit de *centralité partagée*. La ville centre maintiendrait certaines prérogatives d'excellence artistique et pèserait sur les arbitrages communautaires, le financement des grandes institutions serait mutualisé au niveau de l'agglomération, la CdA se doterait d'une administration culturelle intervenant de façon sélective, et ce système imposerait aux partenaires extérieures une globalisation des financements. Sur un plan plus technique, cette intercommunalisation des dossiers culturels pourrait être caractérisée par une forte malléabilité administrative, tant sur le registre de la souplesse dans les négociations (une charte générale et des contrats sectoriels) que sur celui de la flexibilité des règles validées collectivement (avec la reconnaissance de l'asymétrie entre les communes).

Les cultures d'agglomération comme vecteurs d'intégration ?

La deuxième piste prospective concerne les courants d'idées et les influences artistiques qui pourraient s'affirmer spécifiquement à l'échelon de l'agglomération dans les années à venir. Si toutes les projections s'accordent à juger comme assez improbable l'avènement de véritables politiques culturelles d'agglomération, cette absence de mise sur agenda des priorités culturelles au niveau de l'agglomération révèle, en creux, une autre forme de médiation qui pourrait prendre, dans les années à venir, une place beaucoup plus structurante. On observe en effet que plusieurs CdA envisagent de donner une forte coloration culturelle et intégrative aux dossiers d'agglomération portant sur la thématique générique de la politique de la ville. C'est sans doute à partir des négociations entre les communes sur le devenir des structures d'animation socioculturelle que cette orientation pourrait s'affirmer. Les agglomérations d'Amiens, de La Rochelle et de Lyon fournissent trois exemples différents mais tout autant éclairants sur cette possible tendan-

ce. Les centres culturels de proximité possèdent des professionnels qui pourraient revendiquer avec force, demain, une dynamique d'agglomération orientée sur l'éducation populaire et l'insertion sociale. La technocratie culturelle de chaque CdA pourrait se préoccuper, à l'avenir, davantage d'aménagement du territoire et de cohésion sociale que de perfection artistique et d'innovation esthétique. Enfin, la promotion des cultures émergentes pourrait prendre une place importante dans une politique culturelle métropolitaine dès lors qu'il serait admis que la reconnaissance de ces pratiques artistiques jugées mineures valorise une identité métropolitaine au sein d'univers urbains surtout identifiés pour les troubles sociaux qui les traversent. Ces trois projections montrent que les mouvements d'idées des dynamiques métropolitaines dépendront peut-être de projets culturels d'intégration et d'animation. Dans cette hypothèse, les médiateurs culturels qui composeront alors le premier cercle des institutions métropolitaines posséderont un profil tout terrain et transversal de généraliste, loin, très loin, du modèle dominant des conseillers culturels en DRAC.

Un pouvoir d'agglomération en quête de symboles identitaires

Enfin, sur un versant plus politique, l'exercice prospectif permet d'imaginer comment le pouvoir d'agglomération pourrait s'appropriier, à l'avenir, certains symboles culturels pour conforter sa légitimité et pérenniser son territoire d'intervention. Les scénarios qui concluent les études montrent à quel point chaque configuration territoriale reste dépendante d'une histoire intercommunale bordée d'opportunités politiques précises et de rapports de force singuliers. Le passage en CdA a en quelque sorte révélé les représentations du combat politique telles qu'elles s'affirmaient de

façon différenciée dans chaque contexte local. L'exercice prospectif a du mal à se dégager de ce décor "réaliste" d'échanges politiques territorialisés. Pour autant, le passage en CdA affûte des ambitions nouvelles chaque fois qu'il permet à ses leaders politiques d'affirmer un imaginaire territorial qui transcende des particularismes ou des clivages internes. Deux cas de figure sont à ce titre identifiables : celui où l'agglomération pourrait asseoir une partie importante de sa communication politique sur les ambitions culturelles de rayonnement qui étaient jusqu'alors exprimées par la ville-centre (comme à Montpellier et à Rennes, ou dans une moindre mesure à Amiens et La Rochelle), et celui où l'agglomération pourrait valoriser symboliquement les ambitions socioéconomiques affichées sur son territoire, que ce soit à partir de la ville centre (comme à Rodez), de la région urbaine (comme à Montbéliard) ou de la métropole (comme dans le Grand Lyon). Le premier cas de figure, caractérisé par la structuration d'un leadership politique fort, préfigure une politique de marketing institutionnel centrée sur les fonctions de centralité et de rayonnement de l'agglomération. Le second cas de figure illustre en revanche une situation où la donne culturelle serait plutôt mise au service d'autres stratégies de développement (l'excellence économique, la cohésion territoriale, le positionnement géostraté-

gique de la métropole...). Au-delà de ces deux cas de figure, l'une des nouvelles frontières de l'agglomération est située à la périphérie des villes. Désorganisé, desservi au gré des rares sensibilités artistiques et culturelles de ses élus, le périurbain s'illustre pour l'instant, par le biais de ses représentants, au travers de velléités de protection contre les effets jugés indésirables (notamment financièrement) de l'agglomération. Dans les phases de transition institutionnelle, ce sont souvent les grands leaders qui sont au-devant de la scène. Le stade de la consolidation désignera ce périurbain comme l'espace par excellence d'un aménagement territorial et d'une refondation des politiques culturelles urbaines.

Conclusion

L'intervention culturelle dans les agglomérations pourra-t-elle avoir des effets structurants sur les conditions de définition de l'intérêt communautaire dans les grandes villes en France ? En guise d'ouverture conclusive, nous ferons l'hypothèse que les indices culturels de centralité partagée, d'intégration sociale et de marketing identitaire qui se dégagent des réflexions prospectives accompagnent et illustrent le déplacement des politiques urbaines vers un modèle d'action publique plus territorialisé et plus pragmatique que par le passé. Ce constat, s'il s'inscrit sans surprise dans un contexte général de réorganisation des régulations collec-

L'exercice prospectif permet d'imaginer comment le pouvoir d'agglomération pourrait s'appropriier, à l'avenir, certains symboles culturels pour conforter sa légitimité et pérenniser son territoire d'intervention.

tives (mondialisation, gouvernance, néo-libéralisme, nouvelle économie et territorialisation de l'action collective...), prend néanmoins, dans ses composantes culturelles, une tournure explicative intéressante. On perçoit en effet avec la création des compétences culturelles d'agglomération que le leadership politique appréhende la mise sur agenda des *problèmes culturels* en acceptant des héritages terri-

toriaux mais en se démarquant, parfois fermement, d'un standard de politique culturelle urbaine qui orientait, depuis l'État culturel, la majorité des villes. Ce standard, au gré de la décentralisation et des effets de la déconcentration, est en voie d'épuisement. Ses acquis sont certes encore largement présents dans les cadres d'action des villes centre, mais leur transcroissance à l'échelle nouvelle de l'agglomération devrait pousser plus loin encore l'autonomisation des choix, du sens et de l'institutionnalisation des politiques culturelles urbaines.

Alain Faure & Emmanuel Négrier

A. Faure est chargé de recherche au CNRS-CERAT/IEP Grenoble
E. Négrier est chargé de recherche au CNRS-CEPEL Montpellier

1 Recherche réalisée avec le concours de Corine Escaffit, Pierre-Alain Four, Michel Gault, Valérie Le Flécher, Philippe Teillet, Fabrice Thuriot et Antoine Vion.

2 Un ouvrage collectif intitulé *La politique culturelle des agglomérations* présentera l'intégralité de ces travaux. Il paraîtra au printemps 2001.